

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 janvier 2017 à 18H30**

**Présents** : M. JOUVENEL Edmond, M. MAZIER Christian, M. FOURNIER Daniel, M. OUALID Jean-Marc, M. JEAN Raymond, M. GARCIA Manu, M. LE MAO Stéphane, M. SAMUYLLO Denis, M. MIGNARD Gérard, Mme GARNIER-LEPERCHOIS Marilyne

**Absente** : Mme GUAQUIERE Florence

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : M. GARCIA Manu

**Autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans la limite du ¼ de celles de 2016.**

Votée à l'unanimité.

**Proposition d'accepter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Votée contre à l'unanimité.

**Subvention Restaurants du cœur.**

Votée contre à l'unanimité.

**Révision des tarifs de l'eau potable, augmentation de 3%**

Abstention 1, Denis SAMUYLLO, Pour 9.

**Révision des tarifs de l'eau usée, augmentation de 5%.**

Votée pour à l'unanimité.

**Choix d'un maître d'œuvre pour suivre les travaux d'extension, d'alimentation en eau potable et du raccordement aux eaux usées chemin de Bellefeuille.**

Trois bureaux d'étude en concurrence : RCI, CEREG, IGEADT. Le cabinet CEREG obtient 8 voix, il est donc retenu. Le bureau d'études IGEADT obtient 2 voix. Le bureau d'études RCI n'obtient aucune voix.

**Pour le financement des travaux précités le Maire demande la possibilité de souscrire un emprunt.**

Votée pour à l'unanimité. La banque retenue sera le mieux-disant et le montant de l'emprunt sera fixé en fonction des frais réels à engager.

**Demande d'annulation de la délibération 2016-65 pour erreurs dans les chiffres mentionnés et remplacement par une nouvelle délibération comportant les bons chiffres.**

Cette délibération précise le plan de financement des travaux AEP et EU chemin de Bellefeuille ainsi que le montant des différentes subventions demandées au Département, à l'Agence de l'eau, à l'Etat au titre de la DETR, aux élus au titre de la dotation parlementaire et le montant de la participation communale. Votée pour à l'unanimité

**Appel d'offre Mas Pascal**

Dans la perspective d'une demande de permis de construire pour aménager le Mas Pascal, un appel d'offre a été lancé pour retenir un cabinet d'architecte. C'est le cabinet KAPOK, Claire KARSENTY & Robert SLINGER de BERLIN qui a été retenu.

Pour 9 voix, contre 1 voix : Gérard MIGNARD.

## **Questions diverses**

La commune attend un nouveau devis de Monsieur Jacques Flandin pour les travaux de terrassement et la construction de l'abribus.

La nouvelle convention passée avec l'organisme gérant le Pont du Gard permet aux habitants du Gard de visiter gratuitement ce site sur simple présentation d'un justificatif de résidence.

A la demande des parents du lieutenant Ollivier FRANCES, décédé en service commandé sur le site des cascades du Sautadet, une plaque commémorative sera dévoilée le 20 avril 2017 en présence de nombreux invités.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.